



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention de délégation de responsabilité de la Région Bretagne à la commune de Pontivy relative à l'organisation de l'accueil du Tour de France 2021

DEL-2020-111

Numéro de la délibération : 2020/111

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 16/11/2020

Date de convocation du conseil : 10/11/2020

Date d'affichage de la convocation : 10/11/2020

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Étaient représentés : M. LE BRIS Gabriel par M. JESTIN Hervé, Mme LE TUTOUR Maryvonne par M. GUILLOT Georges-Yves

Convention de délégation de responsabilité de la Région Bretagne à la commune de Pontivy relative à l'organisation de l'accueil du Tour de France 2021

Rapport de Madame LA MAIRE

Le 10 août 2020, la région Bretagne a conclu avec la société Amaury Sport Organisation, un protocole d'intention, relatif à l'organisation du grand départ du Tour de France 2021 en Bretagne. La Bretagne va accueillir 4 étapes du Tour de France et Pontivy, pour la première fois, une arrivée du Tour de France. L'étape du 28 juin 2020 de 181,6 km partira de Lorient. Cet évènement exceptionnel dont la renommée est planétaire sera l'occasion rêvée de mettre en valeur les atouts et les atours de la ville, de son territoire et plus largement de la Bretagne. La Bretagne et Pontivy, terres de cyclisme, entendent accueillir comme il le mérite le Tour.

La région Bretagne dans le cadre d'un marché public a conclu avec la société Amaury Sport Organisation un contrat-cadre qui fixe les modalités d'accueil du Tour de France, ainsi que les droits et obligations tenant à l'évènement. Le marché ainsi signé porte sur un montant global de 3,6 millions d'€. La région Bretagne est ainsi la « Collectivité Hôte » interlocutrice d'ASO, avec un rôle de coordination auprès des collectivités partenaires que sont les départements et les villes étapes.

La présente convention a pour objet :

- de préciser la répartition des responsabilités entre la région Bretagne et la commune de Pontivy avec les droits et obligations attenants, notamment transférer à la commune la part des responsabilités contractuelles lui incombant ;
- de formaliser la contribution financière à devoir par la commune à la région Bretagne en tant que ville arrivée

La commune de Pontivy en tant que ville arrivée devra s'acquitter du versement d'une subvention de 144 000€, un premier acompte de 72 000€ devant être versé en décembre 2020 et le solde en juillet 2021.

Nous vous proposons :

- D'accepter le versement d'une subvention de 144 000€ à la région Bretagne suivant les modalités susvisées ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de délégation de responsabilité de la région Bretagne à la commune relative à l'organisation de l'accueil du Tour de France 2021

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Fait à Pontivy, le 17 novembre 2020
LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**